

Les nouveaux arrivants : les principaux enseignements de l'étude menée sur le canton de NOZAY

Face au constat d'une croissance démographique significative depuis quelques années sur le canton de Nozay, le Conseil de Développement et la Communauté de Communes de la Région de Nozay ont souhaité, sous l'impulsion de Gilles PHILIPPOT, Conseiller général du canton, initier une réflexion afin de mieux appréhender ce phénomène des "nouveaux arrivants" et d'en évaluer les incidences pour le devenir du territoire.

Cette réflexion s'est traduite par la réalisation d'une étude confiée à l'Université de Nantes, pour laquelle une quinzaine d'étudiants en 1ère année de Master professionnel Aménagement ont été amenés à travailler sur les thèmes suivants :

- ◆ les profils des nouveaux arrivants,
- ◆ leurs parcours résidentiels et leurs besoins en services,
- ◆ l'implication des nouveaux arrivants dans la vie locale,
- ◆ la consommation de l'espace et le contrôle du foncier,
- ◆ la prise en compte des questions environnementales par ces nouvelles populations.

Le travail des étudiants s'est déroulé d'octobre 2006 à février 2007. Il a comporté des temps d'enquêtes et d'entretiens sur le terrain, l'objectif étant de permettre aux élus locaux de mieux comprendre l'explosion démographique du territoire cantonal, d'anticiper sur la création d'équipements et de services, et de créer des outils d'accueil et d'intégration pour ces nouvelles populations.

Le 23 mars dernier à 20h30, Salle Saint Pierre à Saffré, les étudiants ont présenté les résultats de leurs travaux devant une assemblée de près de 120 personnes. Nous vous proposons de vous faire part en quelques chiffres des principaux enseignements de cette étude.

Pour plus d'infos, l'intégralité des études sera prochainement téléchargeable sur notre site et mise à disposition au sein de notre centre de ressources.

Ce qu'il faut retenir

83 ménages enquêtés sur les 2 communes tests de Vay et de Saffré, soit 160 adultes

Qui sont les nouveaux arrivants ?

Ils sont jeunes : 80 % d'entre eux ont moins de 40 ans.

Ils ont des enfants en bas âge (60% des enfants ont moins de 6 ans) nés souvent après leur installation dans le canton.

Ils sont actifs : c'est le cas de 87% des nouveaux arrivants. 40% d'entre eux travaillent dans la région nantaise, 40% travaillent dans le canton de Nozay et les autres dans les cantons voisins.

La plupart d'entre eux sont ouvriers ou employés. Leurs salaires sont modestes : les 3/4 gagnent moins de 1 500 €/mois (niveau de ressources équivalent aux habitants du canton)

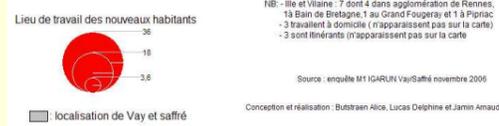
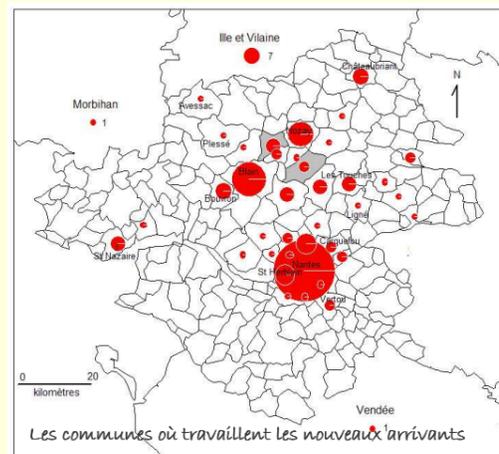
La quasi totalité de ces ménages habitent une maison individuelle, perpétuant ainsi le modèle qu'ils ont connu dans leur enfance.



Soirée de restitution des résultats de l'étude - mars 2007

D'où viennent-ils ?

Ce sont des « Faux » nouveaux arrivants : sur 83 familles, 69 viennent de la région nantaise ou des cantons voisins avec des attaches familiales locales et donc une connaissance préalable des lieux. Seuls, 17% sont de vrais déracinés.



Source : enquête M1 IGARLH Vay/Saffré novembre 2006
Conception et réalisation : Bustran Alice, Lucas Delphine et Jamir Amad

Pourquoi viennent-ils ?

Un désir de campagne, de qualité de vie agréable pour 40 % d'entre eux, des prix du foncier moins chers ou encore une bonne desserte routière vers la métropole nantaise.

Ils font leurs courses hebdomadaires dans les pôles les plus proches de leur logement ou de leur travail (Nozay, Nort/Erdre, Blain). Occasionnellement sur Nantes pour des besoins spécifiques (santé, sorties...)

Comment parviennent-ils à s'impliquer dans la vie locale ?

Ils consomment avant de s'impliquer. Une réelle intégration est un processus lent : 6 à 10 ans semblent nécessaires.

Sont-ils là pour longtemps ?

Ils expriment un désir de rester (tout en soulignant que leur avenir professionnel sera déterminant sur ce choix) et un sentiment général de satisfaction lié aussi à l'accueil qui leur a été réservé à leur arrivée.

Quelles sont leurs habitudes de consommation ?

Ils consomment quotidiennement à proximité de leur domicile (poste, boulangerie, ...).

Ils font leurs courses hebdomadaires dans les pôles les plus proches de leur logement ou de leur travail (Nozay, Nort/Erdre, Blain). Occasionnellement sur Nantes pour des besoins spécifiques (santé, sorties...)

Comment parviennent-ils à s'impliquer dans la vie locale ?

Ils consomment avant de s'impliquer. Une réelle intégration est un processus lent : 6 à 10 ans semblent nécessaires.

Autre élément à souligner :

Ils font preuve d'une réelle ouverture d'esprit concernant les questions liées à l'environnement. Ils se disent prêts à modifier leurs comportements s'ils sont mieux informés.



La Lettre du Conseil de Développement

Mai 2007 - N°3 **PAYS DE CHATEAUBRIANT**

Actualités du Conseil de Développement

Groupe « Vie associative » : la concrétisation de 2 années de travail au sein du Conseil de Développement

Voilà près de 2 ans qu'un groupe de responsables associatifs passionnés travaille au sein du Conseil de Développement pour améliorer les conditions d'exercice des 900 associations du Pays de Châteaubriant.

Cette volonté d'agir pour aider et défendre la vie associative locale s'était exprimée dès la création du Collège des Associations en 1999.

Grâce au Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant » et avec le soutien financier du Conseil Régional, les actions qui avaient été initiées par le Collège des Associations puis largement travaillées par le groupe « Vie associative », vont enfin pouvoir être menées à bien d'ici 2008.

- ◆ La concrétisation de projets inscrits aux Contrats de Territoire et notamment la structuration et la mise en réseau de la vie associative,
- ◆ Le suivi et l'accompagnement de l'étude sur les « nouveaux arrivants » réalisée sur le canton de NOZAY,
- ◆ L'exploration d'une nouvelle problématique sur le « logement occasionnel des jeunes » en lien avec les chambres consulaires,
- ◆ La refonte des Commissions du Conseil de Développement et le partenariat engagé avec les « Pôles de Compétence » du Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant »,
- ◆ La conduite de la candidature du Pays au futur programme européen LEADER 2007-2013, véritable outil de développement des territoires,
- ◆ La prise de contacts encourageante avec le Kreis de Rendsburg au nord de l'Allemagne permettant d'envisager des actions de coopération dans le domaine des bio-énergies...

◆ L'organisation de sessions de formation et d'information en direction des responsables associatifs et des bénévoles.

Le groupe « Vie associative » s'est réuni à cinq reprises depuis le début de l'année pour mettre en œuvre ces actions aux côtés du Syndicat de Pays et permettre ainsi d'offrir aux acteurs associatifs, dès le mois de juin 2007, des soirées d'information et d'échanges. Trois thèmes qui intéressent directement la vie des associations ont été retenus :

- ◆ Comment faire vivre son association ?
- ◆ Comment développer l'activité de son association et financer ses projets ?
- ◆ Quels sont les risques en matière de responsabilité et d'assurances ?

La première rencontre aura lieu le lundi 11 juin 2007 à 20h00 à la salle municipale de DERVAL.

Au programme : les grands principes de la loi 1901 et les règles de bon fonctionnement d'une association.



Réunion du groupe « Vie Associative » - mai 2007

L'ambition du groupe « Vie associative » est de créer à terme une véritable dynamique associative de Pays grâce à la mise en place d'un outil de développement de ce secteur économique, créatif et riche d'énergies pour le territoire.

Pour plus d'infos, contactez-nous au 02 40 28 36 64

Le Collège de Entrepreneurs à l'initiative d'une étude sur le logement occasionnel des jeunes

Depuis plusieurs mois, le Collège des Entrepreneurs s'interroge sur les difficultés des entreprises locales à attirer de nouveaux actifs sur le Pays de Châteaubriant. Une des explications avancées par le Collège porte sur l'absence de solutions de logement adaptées, notamment pour les apprentis et les salariés en emploi à court terme.

Ainsi, le 4 octobre dernier, les membres du Collège des Entrepreneurs se sont réunis pour évoquer cette question des logements ponctuels en milieu rural. Un représentant de l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes de Mayenne était d'ailleurs intervenu pour présenter l'expérience menée dans ce département en la matière. Les participants ont souhaité poursuivre la réflexion en y associant plus étroitement les Chambres Consulaires et les deux Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) du Pays de Châteaubriant (Châteaubriant et Nozay).

Les discussions ont abouti à la proposition de réaliser une étude à l'échelle du Pays de Châteaubriant permettant de mieux cerner l'offre et la demande en



logements occasionnels à destination des jeunes, et de proposer des actions adaptées si le besoin était avéré.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 44 s'est engagée à mener cette étude et à réaliser une enquête auprès des acteurs concernés par cette problématique : les collectivités locales, les entreprises, les centres de formation et écoles, les associations de logements (FJT, Une Famille Un toit, etc.), les missions locales ou encore les services de l'emploi (ANPE, Mission de l'emploi...). Cette initiative jugée innovante du fait d'un partenariat exemplaire entre acteurs économiques et acteurs sociaux, sera financée à hauteur de 75% dans le cadre du programme européen LEADER+.

Débutée au mois d'avril dernier, cette étude s'achèvera en octobre 2007. Durant cette période, le Collège des Entrepreneurs reste mobilisé dans le suivi de ces travaux.

Pour plus d'infos, contactez Virginie CASSAGNE, Conseillère Entreprises à la Chambre de Métiers au 02 40 28 18 33

Vous recherchez une étude qui concerne Le Pays de Châteaubriant ?

Le Conseil de Développement, via son Observatoire Economique et Social, gère depuis plusieurs années un centre de ressources documentaires contenant aujourd'hui plus de 400 études, pour la plupart réalisées sur le Pays de Châteaubriant. Ce centre de ressources a été récemment mis à jour afin de répondre au mieux à vos attentes. Toute personne peut ainsi y accéder et emprunter les documents que nous avons recueillis. La liste des études disponibles est consultable sur www.paysdechateaubriant.com, rubrique observatoire. Si vous souhaitez emprunter une de ces études, contactez Cécile JEANNE au 02 40 28 36 64 ou par mail à observatoire@paysdechateaubriant.com. Afin d'enrichir notre centre documentaire, nous vous invitons à nous transmettre toutes les études menées récemment sur le Pays de Châteaubriant dont vous auriez connaissance. Merci d'avance pour votre collaboration à l'amélioration de cet outil destiné à tous les acteurs et habitants du territoire.

Cette lettre est consultable et téléchargeable sur le site du Conseil de Développement : www.paysdechateaubriant.com
Comité de Lecture : F. FAVRY, Président du Conseil de Développement et du GAL, J.L. MORILLE, Collège des associations, Y. ETIEMBRE, Collège des salariés, A. BRISSON, Directrice du CD, N. DILER, chargée d'animation LEADER+
Conception/maquette : Isabelle AILLET / Sylvia CHATELAIN
Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant - 14 rue des Vauzelles - B.P. 139 - 44144 CHATEAUBRIANT Cedex
☎ 02.40.28.36.64 - 📠 02.40.28.05.98 ✉ conseil.developpement@paysdechateaubriant.com - www.paysdechateaubriant.com



François FAVRY, Président du Conseil de Développement et du Groupe d'Action Locale

Le Conseil de Développement restructure ses commissions : 3 nouveaux espaces de débats vous sont offerts

Pourquoi cette refonte ? : L'avis des Présidents des 3 commissions nouvellement recomposées

Première mobilisation des commissions autour de la préparation de la candidature du Pays au futur programme LEADER 2007-2013

Les trois commissions vont travailler sur un des sujets essentiels pour le territoire du Pays de Châteaubriant : la préparation du dossier de candidature au futur programme européen LEADER pour la période 2007-2013.



1ère réunion de mobilisation des commissions - 29 mars 2007

Le Pays de Châteaubriant bénéficie jusqu'en 2008 du programme européen « LEADER+ » qui a permis de financer en trois ans près de 100 projets de développement de services sur le territoire, pour un montant total de subventions attribuées de plus de 1 million d'euros (dont 61 % pour les associations). L'Union Européenne propose aujourd'hui aux territoires ruraux tels que le nôtre un nouveau programme avec une dotation de l'ordre de 1,5 millions d'euros.

Fidèle à sa vocation participative, le Conseil de Développement est attaché à ce que l'ensemble des acteurs du Pays soient associés à toutes les étapes de la démarche par le biais notamment de ses commissions.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant » a souhaité que le Groupe d'Action Locale, à travers son Comité de Programmation dont la constitution est paritaire (élus et non élus), assure le pilotage global de la démarche. Un groupe d'appui technique accompagnera le G.A.L. co-animé par la Directrice du Conseil de Développement et l'Animateur-Coordonateur de Pays.



Réunion du Comité de programmation LEADER+

Une première rencontre des trois commissions s'est déroulée le 29 mars dernier à l'agence inter-consulaire de Châteaubriant et a réuni plus d'une soixantaine de participants. Lors de cette soirée, une information a été délivrée sur les mécanismes de ce nouveau programme LEADER et sur les modalités de sélection des territoires. Des premiers éléments de diagnostic préparés par les services de la DDE ont également été présentés et ont servi de fondements aux réflexions préliminaires de chaque commission.

Notre objectif : Le dossier de candidature doit être prêt et déposé pour l'automne 2007

Ces commissions, au-delà de leur rôle qui consiste à réfléchir et à proposer des actions en faveur d'un développement durable du Pays de Châteaubriant, ont également vocation à apporter un avis jusqu'en 2008 sur les projets susceptibles d'être financés dans le cadre du programme LEADER+. Elles sont ouvertes à toutes personnes qui s'intéressent au devenir du territoire et qui souhaitent y participer. Pour nous rejoindre, contactez-nous au 02 40 28 36 64.



Réunion de la commission « Services-Cadre de Vie » - 15 mai 2007

Le 15 mai dernier, une deuxième rencontre a été consacrée plus précisément à la définition des grands enjeux pour le territoire pour la période 2007-2013. A partir d'un diagnostic territorial réalisé par l'équipe du Conseil de Développement, les participants ont retenu un certain nombre de problématiques susceptibles de constituer les grands objectifs du dossier de candidature :

- ◆ Comment contribuer à un mieux être et un mieux vivre sur le territoire ?
- ◆ Comment répondre au mieux aux besoins des populations locales en tenant compte des évolutions démographiques et sociologiques (vieillesse de la population, arrivée de nouveaux résidents, augmentation d'une population à faible revenu...)?
- ◆ Comment rendre attractif notre territoire pour les entreprises, les actifs et les jeunes diplômés ?
- ◆ Comment définir et affirmer une identité « Pays » autour de notre culture rurale ?
- ◆ Comment faire de cette qualité environnementale qui caractérise le Pays, un atout et un élément de « marketing territorial » ?
- ◆ Comment faire naître de réelles dynamiques à l'échelle du Pays de Châteaubriant ?

Alexandra BRISSON (AB), Directrice du Conseil de Développement, a recueilli pour vous les propos des Présidents de ces trois commissions pour en savoir plus sur cette refonte.



AB : Le Conseil de Développement comptait jusqu'alors six commissions créées en 2001 à l'occasion des travaux d'élaboration de la Charte de Territoire. Le Bureau de l'association a décidé au mois de janvier dernier de simplifier le fonctionnement de ces commissions en proposant une refonte globale autour de trois grandes thématiques transversales. Quelle est, selon vous, la plus-value recherchée ?



Jean-Paul PIERRES (JPP), Président de la Commission Compétitivité et Développement Économique

« Cette refonte apporte une grande clarté et une meilleure lisibilité dans le fonctionnement même du Conseil de Développement : on passe de six commissions à trois grands thèmes de réflexion plus fédérateurs qui « décloisonnent » ainsi les débats. Cette rationalisation amène plus de transversalité et marque clairement les grands objectifs de travail. Elle va permettre aussi de redynamiser les travaux des commissions qui pour certaines s'étaient quelque peu essouffées depuis 2001. »

Daniel DURAND (DD), Président de la Commission Environnement et Aménagement de l'Espace Rural

« Cette refonte va faciliter l'animation générale des commissions en recentrant leurs activités sur une thématique dominante. Elle offre une meilleure lisibilité pour ceux qui participent au débat mais aussi vis-à-vis des instances mises en place par le Syndicat de Pays. Je parle des pôles de compétence qui se sont constitués autour des mêmes thèmes. On pourrait cependant craindre que cette restructuration appauvrisse le débat : Pourquoi privilégier une problématique plutôt qu'une autre ? La solution résiderait dans la mise en place de sous-commissions qui permettrait de travailler sur des questionnements plus précis. »

Yvan ETIEMBRE (YE), Président de la Commission Services-Cadre de Vie (YE)

« Je tire un bilan positif de l'ancienne Commission « Santé-Action Sociale ». Pour moi, c'est un exemple de la réussite de la contribution des citoyens puisqu'une trentaine de personnes en moyenne a participé aux diverses réunions organisées depuis plusieurs années. Pourquoi donc refondre une commission qui fonctionnait bien ?

La nouvelle commission « Services-Cadre de Vie » va répondre à deux objectifs principaux :

- ◆ Mieux correspondre aux exigences européennes dans le cadre de la préparation du dossier de candidature au futur programme LEADER ; ce qui nécessite une participation active des acteurs locaux et des différents partenaires. Cette nouvelle transversalité va permettre de mieux cerner les grands enjeux du territoire et contribuer ainsi à définir une meilleure attractivité.
- ◆ Trouver une complémentarité plus étroite entre le Conseil de Développement et le Pays en s'articulant désormais avec le pôle de compétence « Services à la population » mis en oeuvre par le Syndicat Mixte. »

AB : Les commissions se sont réunies pour la première fois dans leur nouvelle forme au mois de mars dernier. Elles ont axées leurs travaux autour de la préparation du dossier de candidature au futur programme LEADER. En quoi cette refonte va-t-elle faciliter cette démarche ?

DD : « Dans cette démarche, il nous est demandé de dégager une ligne directrice pour le développement de notre territoire pour les sept prochaines années. N'est-ce pas la vocation première d'une commission que de penser un développement innovant et précurseur du Pays ?

L'environnement pourrait d'ailleurs constituer le pilier d'un projet d'envergure pour le Pays. C'est sans nul doute le défi le plus important que nous ayons à relever : comment concilier qualité de vie et développement économique sans compromettre l'équilibre du milieu dans lequel nous vivons pour les générations actuelles et futures ? La nouvelle organisation proposée au Conseil de Développement devrait permettre de mener à bien ce travail transversal. »



YE : « Le futur programme LEADER viendra s'inscrire dans un des axes du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et notamment dans l'axe 3 « diversification de l'économie et qualité de la vie en milieu rural ». C'est sans doute sur cet axe que va porter plus spécialement le travail de la candidature. A côté de l'économie et de l'environnement, la question des services et du cadre de vie paraît primordiale. Il serait possible de construire un dossier purement technique reposant sur des éléments statistiques mais l'exemple de la Charte de Pays qui a inspiré la

pratique du Conseil de Développement a montré l'importance des contributions citoyennes et de la dimension participative. Ce sera un atout sérieux pour les autorités régionales qui jugeront de la candidature LEADER »

JPP : « Ces commissions doivent être le lieu d'expression de problématiques qui n'ont pas toujours été débattues lors des réunions des instances politiques du territoire. La richesse des débats, la dimension réaliste des acteurs de terrain permettront de donner de la substance au dossier de candidature, un vrai contenu qui s'appuierait sur des préoccupations partagées entre élus et acteurs socio-économiques. La préparation de cette candidature est importante mais elle doit aussi générer une plus grande ambition : construire un véritable projet pour le territoire. »

AB : La candidature au futur programme LEADER constitue le premier travail des commissions. Quelles sont les autres réflexions que vous souhaiteriez voir menées au sein de la Commission que vous présidez ?

YE : « Même si l'ancienne commission « Santé-Action Sociale » donnait un avis sur les dossiers LEADER+, elle avait aussi un champ de réflexion beaucoup plus large : l'insertion sociale et professionnelle des femmes par exemple ou bien autrefois la préparation du forum du CLIC.

La question des services déborde bien sûr de la candidature au futur programme LEADER. L'offre de services et les besoins des populations sont mal connus à l'échelle du Pays. Une étude plus approfondie sur les services pourrait être ainsi entreprise avec le concours de l'Observatoire Economique et Social. La préparation du dossier de candidature LEADER n'est pas une fin en soi mais bien l'occasion de poser d'autres problématiques. »

JPP : « La commission économique doit s'attacher à la résolution des grandes problématiques du territoire en matière de développement économique. Elle doit s'appuyer sur les travaux des autres instances qui travaillent sur ces questions : je pense notamment aux Conseils et Comités Territoriaux mis en place au sein des Chambres Consulaires.

Parmi les enjeux jugés primordiaux : l'attractivité du Pays, le maintien des jeunes sur le territoire, l'accueil d'apprentis et de stagiaires, la création d'entreprises, le rapprochement entreprises/centres de recherche ou encore le développement de nouvelles filières... »



DD : « Des grands thèmes me paraissent à privilégier au sein de la commission : l'habitat, les transports ou encore notre alimentation. Cette commission doit devenir un lieu de réflexion reconnu à l'échelle du Pays, qui viendrait éclairer les choix des élus. Elle pourrait également proposer des outils de sensibilisation en direction des citoyens et des collectivités afin de repenser nos modes de fonctionnement et d'agir. Enfin, cette commission doit aussi être actrice dans le paysage local en initiant et accompagnant des actions concrètes dans le domaine environnemental.

L'ambition est grande mais c'est aussi notre responsabilité à tous de faire changer les choses. »